

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 08 JUILLET 2008.**

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 13  
Suffrages exprimés : 17

**L'an deux mille huit, le huit juillet**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **1<sup>er</sup> juillet 2008.**

**Présents :** THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, ENGEL Stéphane, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël, Adjoint, VILLECHANOUX Georges, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.

**Absents avec délégation :** CAZIMAJOU Didier (pouvoir à CAZIMAJOU C.), ROUZEROL Valérie (pouvoir à THERON Marie-France), BAYLE Stéphanie (pouvoir à ENGEL Stéphane), JACQUE Fanny (pouvoir à PEREZ Jean-Claude).

**Absent excusé :** Néant.

**Absents :** HAVERLAN Dominique, DESVAUX Patrick.

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Ghislaine.

**PREAMBULE**

Madame le Maire ayant procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 juin 2008, Monsieur Michel COUSSEAU précise que, concernant la délibération relative à la fixation des tarifs de location de La Forge, il est d'accord pour que les particuliers et les entreprises payent mais s'oppose au paiement de la location par les associations.

**DELIBERATIONS**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GUIDON PORTESIEN**

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 500 € au « Guidon Portésien » pour couvrir les frais d'organisation de la course cycliste qui aura lieu pour la fête de la Saint Vincent en septembre 2008.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU S.C.P.L. CASTRES – PORTETS – LANGOIRAN (CLUB DE FOOTBALL) ET AU C.O.S. DU PERSONNEL COMMUNAL DE PORTETS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 289 € au S.C.P.L. football (entente CASTRES – PORTETS – LANGOIRAN) et de 300,00 € au C.O.S. du Personnel de Portets, ces deux associations devant faire face à une dépense imprévue.

Montant voté à l'article 6574	40.000 €
Montant affecté par délibération du 10/04/2008	31.500 €
Subvention exceptionnelle au C.O.S.	300 €
Subvention exceptionnelle au S.C.P.L. football	289 €
Subvention exceptionnelle au Guidon Portésien	500 €
Solde disponible	7.411 €

## **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C. 2008)**

Le Conseil municipal, informé des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général, décide, à l'unanimité, d'affecter l'attribution du FDAEC 2008 soit 11.720,17 € sur les travaux de réalisation des baies de la salle polyvalente dont le montant est de 24.500 € HT.

## **CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES de 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET (A.T.S.E.M.)**

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de créer au tableau des effectifs du personnel communal un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

## **CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme quadriennal de la Convention d'Aménagement de Bourg tel qu'il a été initié par l'équipe municipale précédente et valide le phasage suivant :

- 2009 :
  - Action 7 : Aménagement rue de la Bonneterie
  - Action 8 : Aménagement de la rue du Maréchal Leclerc
  - Action 3b : Aménagement des espaces publics aux abords du restaurant scolaire
- 2010 :
  - Action 6 : L'espace du Chéret : aire de jeux
- 2011 :
  - Action 2 : Parvis salle polyvalente
  - Action 4 : Ecole de musique
- 2012 :
  - Action 9 : Place de la mairie

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que, pour la réfection des sanitaires de l'école primaire, le Conseil général a accordé une subvention de 2.682,00 € et l'Etat, dans le cadre de la DGE, une subvention de 1.877,40 €.

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Etat, dans le cadre de la DGE, a accordé une subvention de 7.614,00 € pour la création de baies à la salle polyvalente.

- Madame le Maire indique au Conseil municipal que les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) de Mme Karine EYQUEM, Mlle Amandine SALLABERRY, Mlle Aurore CAZIMAJOU viennent à échéance le 28 août 2008. Elle propose que ces contrats soient renouvelés pour un an, ce que l'ensemble des Conseillers approuve. Madame le Maire fait un point sur l'organisation des horaires de service dans les écoles à la prochaine rentrée, horaires élaborés sur la proposition de Monsieur Michaël VAUDON, responsable des cuisines, avec Madame Ghislaine GIFFARD et Monsieur Jean-Claude PEREZ.

- Madame le Maire se réjouit de la libération de Madame Ingrid BETANCOURT et précise que la commune de Portets fut l'une des premières communes de Gironde à la nommer citoyenne d'honneur (délibération du 14 janvier 2003. Madame THERON dit qu'il ne faut pas oublier toutes celles et ceux qui sont encore otages, aujourd'hui, de part le monde et qui ne bénéficie pas de la même couverture médiatique que Madame BETANCOURT.

- Monsieur VACHER, correspondant tempête de la commune, fait un résumé de la réunion à laquelle il a assisté. Il précise que le correspondant tempête doit assurer le lien entre les habitants, le Conseil municipal et les services techniques en charge de l'électricité en cas de sinistre climatologique ; il collecte les informations nécessaires destinées à la cellule de crise afin que les dommages soient réparés le plus vite possible. Des services dédiés aux collectivités sont mis en place (ligne téléphonique). Le correspondant tempête rappelle le danger que représente les fils tombés à terre. Enfin, Monsieur VACHER demande que soient recensés tous les habitants privilégiés (dialysés, assistance respiratoire...) lesquels devront faire une demande particulière afin que leur cas soit traité en priorité absolue.

- Madame THERON félicite Mlle Aurore CAZIMAJOU, employée de la commune, qui vient de réussir son C.A.P. petite enfance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.